

L'éclairage de la tour Jacquemart primé

La Ville de Romans s'est vue décerner le 2^e prix du « Concours Lumières 2024 », pour la mise en valeur de sa tour Jacquemart, ce mercredi 13 novembre, par le SERCE.

Edifiée en pierre de molasse et de tuf, la tour Jacquemart mesure 37 mètres de haut. Elle se caractérise par plusieurs éléments architecturaux et décoratifs : une flèche avec un carillon de 19 cloches, un bonhomme Jacquemart en bois sculpté et zinc, haut de 2,60 mètres et revêtu de l'uniforme des soldats de la Révolution Française, une grosse cloche d'un poids de 2,3 tonnes frappée par le bonhomme Jacquemart pour sonner les heures, quatre grands cadrans d'horloge sur chacune des faces et un baromètre sur la face nord.

Quel a été le parti pris de cet éclairage ?

A l'occasion de sa restauration, les éléments précités ont été mis en valeur grâce à l'installation de 55 spots et de projecteurs linéaires encastrés, placés au pied des façades. Le scénario imaginé se décompose en trois temps :

- Au crépuscule, les façades sont éclairées en contre plongée, laissant la partie supérieure dans une semi-obscurité. Au sommet, le bonhomme Jacquemart et la cloche sont légèrement éclairés, tandis que des projecteurs, très compacts, illuminent plus intensément la toiture en cuivre et que les ouvertures semblent révéler une présence.
- Lorsque le bonhomme Jacquemart entre en action pour sonner les heures, l'intensité de la lumière des façades et de la flèche s'estompe, les baies s'éteignent et la valorisation de l'ensemble campanaire s'intensifie.
- Aux alentours de minuit, l'éclairage des façades et de la flèche s'éteignent, un éclairage plus modéré accompagne le bonhomme Jacquemart et la cloche. Seuls le baromètre et les quatre cadrans restent éclairés, rappelant la fonction première de la Tour.

Photo @Emma Sammiez - Ville de Romans



Ces respirations lumineuses créent à chaque fois un mini spectacle et contribuent à l'attractivité touristique et économique de la cité Jacquemart !

Particulièrement attentif à la sobriété énergétique et à la réduction des nuisances lumineuses, ce projet a été mené en étroite collaboration avec l'architecte du patrimoine en charge de la restauration de la Tour et avec l'éclairagiste pour tenir compte des évolutions apportées au cours de la restauration (couverture, implantation en zone urbaine, réaménagement du parvis...).

Le module de programmation définit 8 zones distinctes, en fonction des sonneries. Un calage sur impulsion permet de programmer la mise en lumière en fonction des mouvements de l'automate. Les contraintes de maintenance ont également guidé le choix des équipements.

Architectes : Elisabeth Polzella, architecte DPLG et Bruno Merlin, architecte du patrimoine. Concepteur lumière : Gille Chatard, conseil en éclairage. Installateur : STBTP Piron – Equipements : LEC, Schreder, Crouzet



La Tour Jacquemart et ses abords constituant un site stratégique, la restauration d'ensemble s'est accompagnée d'un réaménagement complet de son parvis. Les travaux ont consisté à favoriser les cheminements piétons et à ouvrir les abords immédiats de la tour sur l'espace public. La création de gradins autour de la tour accessibles à tous, ainsi que la pose de banquettes, offrent un espace de détente. Cette requalification permet ainsi une articulation du parcours marchand et touristique en lien avec d'autres projets réalisés ou en cours du projet urbain. Cette opération participe pleinement de la dynamique d'attractivité touristique, urbaine, économique et commerciale.

Depuis la fin de sa restauration, la Tour Jacquemart a fait l'objet de nombreuses visites guidées organisées par la Ville de Romans et le service Pays d'art et d'histoire de Valence Romans Agglo. Plus de 2 000 personnes ont déjà été accueillies notamment à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Des concerts de carillon sont également organisés. Plus largement, de par sa position, le site connaît une fréquentation quotidiennement importante.

Ainsi que le rappelait Laurent Jacquot, adjoint au maire de Romans délégué au Patrimoine, *la tour Jacquemart a été éclairée pour la première fois en 1883, par des becs de gaz.* »

Qu'est-ce qui a valu à la tour Jacquemart ce 2^e prix ?

« En primant cette réalisation, le jury souligne la cohérence du projet et le rôle de la lumière comme vecteur d'attractivité. Les choix qui ont été faits, en laissant sa place à l'obscurité, révèlent l'édifice sans excès. En créant de micros événements, il permet d'animer cet espace nouvellement aménagé et aux visiteurs de prolonger leur visite en soirée. Le jury a également aimé la sobriété du projet et l'intelligence de sa conception et de sa réalisation. »

Le prix du « Concours Lumières » a officiellement été remis par Olivier Lerouge, délégué régional du SERCE à Laurent Jacquot, adjoint au maire de Romans délégué au Patrimoine, ce mercredi 13 novembre, lors d'une cérémonie qui s'est tenue au pied de la tour Jacquemart. Parmi les invités, figuraient également : Elisabeth Polzella, architecte DPLG (agence d'architecte maître d'œuvre du projet de restauration) ; Pascal Reynaud, représentant de l'entreprise SBTP-Piron (qui a réalisé l'installation de l'éclairage) ; Marie-Thérèse Delquignies, représentante de la Fondation du Patrimoine ; Patrick Gonnin (Manufacture des Drapeaux Unic), l'un des mécènes ayant participé à la restauration de la Tour) ainsi que des membres du Conseil municipal.

« La tour Jacquemart avait déjà reçu un prix « Concours Lumières » en 1998 dans la catégorie Technique d'installation, rappelait Olivier Lerouge. Une technique qui depuis a bien évolué en étant plus respectueuse, notamment, de l'environnement... »

Pour information, le 1^{er} prix a été attribué au Grand Rex, à Paris.

Pourquoi un concours « Concours Lumières » ?



Le « Concours Lumières » est un concours national initié, il y a 35 ans, par le [SERCE](#), un organisme professionnel représentant les entreprises de la transition énergétique et numérique.

Ce concours a pour objet de récompenser les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, qui ont réalisé, au cours des deux dernières années, des mises en valeur, par la lumière, du patrimoine dans toute sa diversité : monument, site urbain ou rural, jardin ou ensemble paysager, historique ou contemporain. L'éclairage doit être pérenne et visible par tous, gratuitement.

La mise en lumière d'un site ou d'un monument par l'éclairage, peut permettre de redonner de la cohésion sociale à des espaces urbains mal identifiés. Elle contribue également à l'attractivité touristique et par-delà à l'activité économique des territoires, que ce soit à l'échelle d'un site, d'un quartier ou bien d'une ville. Le Concours Lumières® a notamment pour vocation de récompenser ces réalisations exemplaires.

Présidé par Guy Geoffroy, maire de Combs-La-Ville (77) et président de l'association des Eco-maires, le jury est composé de professionnels de l'éclairage, de responsables de l'aménagement des villes, d'élus de collectivités locales et d'un journaliste de la presse professionnelle.

La qualité, l'originalité et la technicité de la mise en valeur des monuments ou sites par l'éclairage, sont autant de critères déterminants dans la sélection des lauréats. Les efforts réalisés en termes d'efficacité énergétique et d'intégration environnementale (réduction des nuisances lumineuses, discrétion de l'installation...) sont également pris en compte.

[+] d'infos sur le SERCE : <https://serce.fr/>

Zoom sur l'histoire la tour Jacquemart



La Tour Jacquemart est l'unique élément qui subsiste des premiers remparts de la cité construits au XII^e siècle et dotés de cinq portes fortifiées permettant d'entrer dans la ville.

Dans les années 1420, les consuls de Romans souhaitent doter la ville d'une horloge publique. Ils choisissent alors d'utiliser l'une des portes des remparts et de la surélever de dix mètres pour installer un cadran. Ils commandent en 1422 le mécanisme à un horloger suisse Pierre Cudifrin. Un automate marteleur, « Jacquemart », est installé au sommet de la tour avec une cloche.

Le 2 mars 1429, le Bonhomme Jacquemart sonne l'heure pour la première fois. Celui-ci est rapidement adopté par les Romains qui donnent son nom à la tour. Il demeure aujourd'hui l'emblème de la cité.

A la fin du XIX^e siècle, plusieurs instruments de mesure du temps sont ajoutés sur les faces sud et nord de la tour : méridienne, baromètre et globe lunaire. Le mécanisme de l'horloge et de l'automate, en place depuis 1429, est modernisé en 1963 avec l'installation d'un premier carillon qui compte aujourd'hui 19 cloches. La grosse cloche utilisée pour marquer les heures date de 1545 et est classée au titre des objets depuis 1905. La Tour Jacquemart est protégée au titre des Monuments Historiques (inscription) depuis 1963.



L'ensemble est visible depuis les alentours, l'édifice étant situé à la croisée de plusieurs places et voies entre le centre historique qui se déploie sur une légère pente depuis les rives de l'Isère au sud jusqu'à la Ville du XIX^e siècle qui s'est développée au nord sur un plateau.